



Boissy-sous-Saint-Yon
(91790)

COMPTE RENDU SUCCINCT

Conseil Municipal
du
Mardi 22 Septembre 2015

Le Mardi 22 septembre 2015 à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Boissy-Sous-Saint-Yon, dont les membres ont été légalement convoqués par lettre en date du 15 septembre 2015, s'est réuni sous la présidence du Maire, Monsieur Maurice DORIZON, à la Grange aux anneaux, place du Général de Gaulle à BOISSY-SOUS-SAINT-YON.

Nombre de membres en exercice : 27

Etaient présent(e)s : M. DORIZON - MME Carine BILIEU - M. HERRY - MME PEDRONO - M. LEVASSEUR - MME MÉNELET - M. TABART - MME JOLY - MME FERNET - MME FLEURY - M. DEGREMONT - M. MENARD - MME BROCHOT - MELLE RENAULT - MME Claudine BILIEU - M. LABRIT - M. PASTOUREL - MME PERRIER - M. LEMAITRE

Procurations :

- M. LION à M. DORIZON
- M. GUITTET à M. HERRY
- M. OMNES à MME MÉNELET
- M. DIAS à MME Carine BILIEU
- MME MOUNOURY à M. TABART
- M. FRANCOIS à MME JOLY
- MME CAISSO à MME PEDRONO
- MME GAUTHIER à M. LABRIT

Secrétaire de Séance : Mme FERNET

Le Conseil Municipal,
Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire,
Après en avoir délibéré,

Délib. N° 2015-101 : Adoption de l'ordre du jour du Conseil Municipal

ADOPTE l'ordre du jour proposé à l'assemblée réunie le 22 Septembre 2015.

À l'unanimité.

Délib. N° 2015-102 : Approbation des procès-verbaux des 30 juin et 30 juillet 2015

ADOPTE les procès-verbaux de la séance des 30 juin et 30 juillet 2015.

À l'unanimité.

Délib. N° 2015-103 : Fiscalité - Taxe Communale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) – Choix du coefficient multiplicateur

FIXE sur la commune un coefficient multiplicateur unique de la taxe sur la consommation finale d'électricité au taux maximum de 8,50,

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux,

PRECISE que la recette résultante sera imputée au compte 7351.

À l'unanimité.

Délib. N° 2015-104 : Finances - Signature d'une convention pour l'attribution d'un fonds de concours par la communauté de communes de l'arpajonnais dans le cadre de la réalisation de travaux de voirie sur le territoire communal

APPROUVE les termes de la convention d'attribution de fonds de concours par la communauté de communes de l'Arpajonnais,

AUTORISE monsieur le Maire à signer cette convention et à en poursuivre l'exécution.

À l'unanimité.

Délib. N° 2015-105 : Finances - Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire – réhabilitation et mise aux normes PMR de l'ancienne école maternelle annexe pour l'accueil péri et extra-scolaire

AUTORISE monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la réserve parlementaire au taux le plus élevé possible.

À l'unanimité.

Délib. N° 2015-106 : Budget – exercice 2015 – décision modificative n° 1

VALIDE la décision modificative n°1 visant à inclure une recette non prévue de 100 000 € au titre du plan de relance, correspondant à un prêt de préfinancement du FCTVA,

AUTORISE monsieur le Maire à modifier les imputations d'équilibre au budget primitif 2015.

À l'unanimité.

Délib. N° 2015-107 : Jeunesse – Signature avec la CAF de l'Essonne des conventions d'objectifs et de financement 2015-2017 relatives aux prestations de services d'accueil de la jeunesse buxéenne

AUTORISE monsieur le Maire à signer et conclure avec la CAF, les nouvelles conventions d'objectifs et de financement relatives aux prestations de services ordinaires de la période 2015-2017.

À l'unanimité.

Délib. N° 2015-108 : Scolaire – Prestations d'intervention en école élémentaire pour l'année 2015-2016 – autorisation donnée au Maire à signer les conventions tripartites et à recruter au titre d'accroissement temporaire d'activité

AUTORISE monsieur le Maire à signer, dans le cadre des missions d'intervention prévues dans le programme pédagogique de l'école élémentaire, les conventions à conclure avec l'inspection académique et le prestataire concerné, et faire les demandes d'agréments afférents,

AUTORISE monsieur le Maire, le cas échéant et pour les périodes définies à l'acte, à recruter les agents nominativement désignés dans les conventions d'intervention, au titre d'un accroissement temporaire d'activité,

PRECISE que ces emplois se feront sur le grade d'animateur correspondant à la catégorie B, et se limiteront dans la durée à l'année scolaire 2015-2016,

INDIQUE que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2015 et seront inscrits au budget 2016.

À l'unanimité.

Délib. N° 2015-109 : Petite enfance – Signature d'une convention tripartite relative au dispositif expérimental à destination des associations d'assistants maternels sur le territoire essonnien

AUTORISE monsieur le Maire à signer la convention du dispositif expérimental départemental qui vise l'application d'un cadre réglementaire lors de regroupements d'assistants maternels, à conclure avec le conseil départemental de l'Essonne et l'association « Les nounous buxéennes ».

À l'unanimité.

Délib. N° 2015-110 : Activité économique – Avis de la commune sur l'installation classée relative à l'exploitation d'un centre de dépollution et de démontage de véhicules hors d'usage

ÉMET UN AVIS DEFAVORABLE à l'exploitation d'un centre de dépollution et de démontage des véhicules hors d'usage (VHU) par la société ABC NEGOCE sise Chemin de Lardy à Boissy-sous-Saint-Yon.

À la majorité, 26 voix pour, 1 abstention (Michel LEMAITRE).

Délib. N° 2015-111 : Cession d'une portion de la parcelle communale numérotée AI N° 100 aux propriétaires des parcelles cadastrées AI N°107 et AI N°108

ADOpte, en connaissance de l'estimation des domaines, le principe de cession gracieuse de la bande de terrain issue de la parcelle AI n°100 aux propriétaires des parcelles cadastrées AI n°107 et AI n°108, à répartir au droit des limites des parcelles,

DIT que les frais de notaire et de géomètre pour le bornage seront à la charge des acquéreurs,

AUTORISE monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment à signer auprès du notaire l'acte de cession.

À l'unanimité.

Délib. N° 2015-112 : Attribution d'un numéro de voirie

DECIDE d'attribuer à la parcelle AM 62-p, le numéro de voirie 26 bis, chemin des Rayons.

À l'unanimité.

Délib. N° 2015-113 : Autorisation donnée au maire à déposer une demande d'approbation d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP)

APPROUVE le dossier de demande d'approbation d'un Agenda d'Accessibilité Programmée sur deux périodes de 3 ans chacune,

AUTORISE monsieur le Maire à présenter cette demande d'approbation de l'Ad'AP des ERP communaux auprès de monsieur le Préfet, à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents afférents à cette affaire,

AUTORISE monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande d'autorisation de travaux et d'urbanisme aux fins de réalisation des travaux prévus dans le cadre de l'Ad'Ap,

À l'unanimité.

Délib. N° 2015-114 : Personnel communal - Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité

APPROUVE la création d'un emploi non permanent correspondant au grade d'adjoint d'animation de catégorie C à temps non complet, à raison de 6h30 hebdomadaires,

PRECISE que l'agent recruté aura pour fonctions de participer à l'encadrement des enfants supplémentaires accueillis dans le cadre de la convention de partenariat avec la commune de Saint-Yon,

AUTORISE monsieur le Maire, à pourvoir au recrutement nécessaire,

INDIQUE que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2015 et seront inscrits au budget 2016.

À l'unanimité.

Délib. N° 2015-115 : Personnel communal - Liste des emplois et conditions d'occupation des logements de fonction

FIXE la liste des emplois bénéficiaires d'un logement de fonction dans la commune :

- Concession de logement pour nécessité absolue de service :

Emploi	Obligations liées à l'octroi du logement
Gardien du gymnase	Pour assurer la sûreté des lieux et garantir la sécurité des usagers à tout instant.

- Convention d'occupation précaire avec astreinte :

Emploi	Obligations liées à l'octroi du logement
Responsable des services techniques	Pour assurer la continuité des services techniques de la ville par une astreinte régulière

AUTORISE monsieur le Maire à prendre les décisions individuelles et à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

À l'unanimité.

Délib. N° 2015-116 : Assemblée Municipale - Démission d'un Maire-Adjoint – élection de son remplaçant
APPROUVE le maintien à 8 du nombre d'adjoints au Maire de Boissy-sous-Saint-Yon,
APPROUVE la désignation d'un nouvel adjoint au 8ème rang du tableau,
DECIDE de procéder à un vote à main levée après accord unanime des conseillers municipaux présents,
DESIGNE le nouvel adjoint au 8^{ème} rang du tableau de la liste majoritaire appelé à siéger : Muriel FLEURY.
À la majorité, 24 voix pour, 3 abstentions (Alain LABRIT-Michel LEMAITRE-Corinne GAUTHIER).

Délib. N° 2015-117 : Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'état
REAFFIRME SON SOUTIEN à l'action de l'Association des Maires de France pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat à l'appui d'un certain nombre d'arguments.
À la majorité, 24 voix pour, 3 contre (Michel LEMAITRE-Nicole PERRIER-Dominique PASTOUREL).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Le Maire,

Maurice DORIZON

